

TARIFS
Transport scolaire
Année scolaire 2021-2022
 Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2021



Transport scolaire

Quotient (revenus imposables / nombre de part)	Année scolaire 2021-2022
Par enfant (gratuité à partir du 3^{ème} enfant*)	
Ecole	
≤ à 5 100 €	31.82 €
de 5 101 € à 7 484 €	42.10 €
de 7 485 € à 8 611 €	63.53 €
de 8 612 € à 13 430 €	68.70 €
de 13 431 € à 16 044 €	84.10 €
> à 16 044 €	105.55 €
Collège	
≤ à 5 100 €	57.40 €
de 5 101 € à 7 484 €	67.70 €
de 7 485 € à 8 611 €	99.50 €
de 8 612 € à 13 430 €	104.54 €
de 13 431 € à 16 044 €	114.84 €
> à 16 044 €	126.10 €

*la gratuité s'applique sur le tarif le plus bas

Navette (entre l'école de l'Epau et l'école de l'Auneau)

	Année scolaire 2021-2022
Par enfant	42.00 €

Les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal

TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

VILLE DE CHANGÉ



Qui peut s'inscrire ?

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, seuls les élèves de l'école maternelle et élémentaire de Changé nés avant le 31 décembre 2017 seront acceptés dans le car de transport scolaire dès septembre 2021.

Les élèves de l'école maternelle et élémentaire de Changé qui auront 4 ans entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2022 pourront s'inscrire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les collégiens sont acceptés sur le circuit 1.

Informations et Inscription

L'inscription se fait en Mairie ou par courriel à l'adresse suivante : christelleboucher@ville-change.fr

Documents à transmettre sont :

- Fiche d'inscription** (disponible en Mairie ou sur le site internet de la Ville de Changé). **Aucune fiche d'inscription incomplète ne sera traitée.**
- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 du foyer** (le tarif le plus élevé s'applique en l'absence de ce justificatif)
- Chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public**

Le service est assuré par la régie de transport de la Ville de Changé.